



BULLETIN d'ADHESION ALBY/CHERAN 2024 – 2025
ENFANTS nés de 2014 à 2020
Gymnase René Long + plateau extérieur d'athlétisme

L'adhésion à l'ASA/SAM'PHI : effective après remise du dossier complet comprenant 3 éléments suivants :
 1- bulletin d'adhésion dûment rempli 2- cotisation annuelle 3- certificat médical (de moins de 3 mois) Pour les enfants déjà licenciés, remplir le questionnaire santé en ligne sur le site de la fédération ou à nous envoyer avec le dossier
UNIQUEMENT PAR COURRIER à : SAM'PHI 135 rue des marmottes 73100 AIX-LES-BAINS

Nom et Prénom de l'ADHERENT

Sexe : F ou M (entourer F ou M)

Numéro Licence (si déjà licencié(e) au club)

Date de naissance

Adresse postaleCode postal..... Ville :

Téléphone(s)/.....

Professions des parents

Adresse Email (**complète et écrite très lisiblement**) :@.....
@.....

OBLIGATION de donner une adresse mail : la Fédération enverra directement la licence 2024-2025 de l'adhérent à cette adresse

Pour les poussins (2014-2020) Possibilité de venir aux 2 créneaux : Mercredi de 13h30 à 14h45 samedi de 9h30 à 10h45*

Pour les éveils (2016 à 2018) 1 seul créneau (choix définitif) : Mercredi de 13h30 à 14h45 samedi de 9h30 à 10h45*

Pour les babies (2019-2020) : Mercredi de 15h à 16h

Contact secrétariat : Amélie 06 08 30 13 41

cotisation 230€ pour 2 séances pour les poussins
 cotisation 200€ pour 1 séance (éveil, baby, poussin)

Moins 15€ pour le 2ème adhérent de la même famille
Moins 15€ pour le 2ème adhérent de la même famille

Règlement par chèque bancaire (à l'ordre de l'ASA)
Un seul règlement par adhérent

* **demande de facture (envoyée par mail courant octobre)**

Règlement forfaitaire pour l'année (du 01/09/2024 au 31/08/2025) - **non remboursable**, sauf cas de force majeure **justifié**.

* si règlement en 3 fois : remise des 3 chèques à l'inscription (retrait à l'inscription, février et avril 2024)

* Possibilités d'aides : chèques vacances / coupons-sport / Comités d'Entreprise / Carte M'RA / Bons MSA/ Carte atout jeunes

Fait à, le

Signature (père, mère ou tuteur pour les mineurs) **qui fait office d'autorisation parentale**, précédée de la mention « lu et approuvé »